

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro U-2376



Avis est donné que lors d'une séance tenue le 23 mars 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 25 mars 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate